

La Fnath accompagne les victimes

SAMEDI 26 MARS 2011
WWW.SUDOUEST.FR



Chantal Leduc, munie de son épais dossier médical, est venue hier à Boulazac rencontrer les membres de la Fnath. PHOTO ARNALD LOTH

■ Afin de faire reconnaître les droits des victimes, la Fnath organise des réunions un peu partout en France. C'est dans ce cadre qu'a eu lieu la rencontre d'hier à Boulazac, à laquelle participait Henri Fabries, salarié de l'association au niveau national. Il était la veille à Tulle. Il sera aujourd'hui à Agen. « Dans toutes les réunions, les gens qui ont pris du Mediator se posent d'abord des questions sur leur santé. Tous ne sont pas malades, mais sont inquiets pour l'avenir », raconte-t-il. Hier il a donné un conseil à ces personnes-là : « Il faut aller consulter votre médecin traitant et demander un examen approfondi. Celui-ci peut être pris en charge par l'assurance-maladie. Les patients ne doivent pas avoir à déboursier de l'argent pour cela. »

Ces réunions ont aussi pour objectifs de recenser les victimes du Mediator et de constituer des dossiers qui seront ensuite regroupés au niveau national par l'association. « Plus il y aura de victimes reconnues, plus nos démarches auront du poids », rappelle Henri Fabries. La Fnath se bat, aux côtés d'autres associations de défense des citoyens et consommateurs, pour la création d'un fonds national d'indemnisation des victimes du Mediator. Elle n'exclut pas, à terme, de porter la question au niveau pénal et d'engager des poursuites judiciaires contre le laboratoire Servier qui commercialisait le médicament.